Zeitschrift: Rote Revue : sozialistische Monatsschrift
Herausgeber: Sozialdemokratische Partei der Schweiz
Band: 29 (1950)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ROTE REVUE

29. Jahrgang Juli 1950 Heft 7

HENRI PERRET

Le problème des réfractaires de conscience

Discours prononcé au Conseil National

Le problème des objecteurs de conscience a été résolu dans de nombreux pays mais pas en Suisse où l'on a jusqu'ici jeté dans les pénitenciers des hommes, des chrétiens, des idéalistes de grande valeur morale, et cela n'est certainement pas à l'honneur de notre pays.

Le problème est plus complexe et plus profond que certains veulent le croire; on ne peut le résoudre simplement par certaines arguties. Les partisans de la non-violence, même en cas de légitime défense, ne datent pas d'hier. Albert Marinus, dans son ouvrage «L'éducation morale et le pacifisme» dit: «Si mes souvenirs sont exacts, le sixième commandement, dicté par Dieu à Moïse sur le Mont Sinaï, est ainsi formulé: Homicide tu ne seras, de fait ni volontairement.» Dans le dialogue de Bouddha et Burna, au Vème siècle avant Jésus-Christ, nous voyons prêcher la non-violence à tous les missionnaires envoyés parmi les peuplades sauvages; on va même jusqu'à leur dire: « S'ils vous tuent, nous en enverrons d'autres. »

Les premiers chrétiens, plus près que nous de l'enseignement du Christ, refusaient de servir et leurs ordres étaient formels. Nous pourrions en citer beaucoup.

M. Picot lui-même déclarait au Conseil des Etats: « On trouve dans la liste des saints Maximilien le Carthaginois qui fut proclamé saint parce qu'il refusaient de servir. Saint Cyprien disait: « Les chrétiens ne doivent pas répondre à une attaque par une autre attaque car il n'est pas bien, même pour l'innocent, de tuer un coupable. » Plus près de nous des hommes comme les Quakers et les Témoins de Jéhova ont l'estime du monde jusque dans les sphères gouvernementales; malgré cela on a trop souvent voulu faire passer les objecteurs de conscience pour des êtres tarés, malades, intellectuellement, ou pour de mauvais citoyens.